

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2021

Le 1^{er} février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjoints ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien, HOËT Mélanie, MARTIN Magali, conseillers

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 26/01/2021

Séance ouverte à 19h10.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11/01/2021

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Urbanisme

a) compte-rendu de la commission du 28/01/2021

Arrivée de Mélanie HOËT.

CU74062 21 A0001 de type a sur les parcelles cadastrées AD n° 1153 et AD 1179 1181 1182 1184 1185 1187 1188 et 1189

PC 74062 21 A002 : pour la construction d'un bâtiment à usage d'artisanat (4 lots).
Section AD parcelle n°291 (La Culaz).

b) Projet d'aménagement de Doucy : rencontre avec l'architecte du promoteur qui doit retravailler notamment l'aspect des façades pour pouvoir présenter au moins deux types d'architecture.

c) Une visite de la commune a eu lieu avec des représentants du service aménagement de Grand Annecy Agglomération.

d) révision du PLU : débat sur le PADD (plan d'aménagement et de développement durable)

Ce point est reporté à la séance du 15/02/2021, après la réunion avec les PPA (personnes publiques associées) qui doit avoir lieu le 11/02/20210.

3 – Voirie/grands projets

- panneaux de signalisation et panneau lumineux d'information : étude des différents devis reçus ;
- route des Charres : travaux de stabilisation des accotements à prévoir rapidement, les propriétaires riverains concernés par l'emprise des travaux seront contactés ;

4 – Patrimoine

- salle communale : les travaux sont conformes au planning ;
- pôle de santé : le permis de construire est bientôt prêt à être déposé (rénovation du 1^{er} étage avec création de trois locaux professionnels et mise en accessibilité) ;
- projet de rénovation de la mairie : trois candidats (équipe de maîtrise d'œuvre) reçus pour affiner quelques points avant le choix final ;
- installation de la vidéo surveillance : demande de subventions en cours.

5 – Vie locale

- projet de micro-crèche : réunion avec l'ACEEP74 (préparation d'un flyer à diffuser) ;
- projet du type « voisins vigilants » : rencontre avec la gendarmerie prévue en mairie ;

6 – Vie scolaire/périscolaire

- cantine scolaire : l'association essaie un logiciel (le même que celui de la mairie pour la gestion de la garderie) ;
- équipement informatique de l'école : une subvention ayant été accordée par le Conseil départemental, la commande va pouvoir être lancée.

7 - Intercommunalité : Grand Anancy Agglomération (toutes les informations sur www.grandanecy.fr)

Pacte de gouvernance

Préambule

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, institue un pacte de gouvernance entre les maires et leur intercommunalité.

Le nouvel article L 5211-11-2 du CGCT prévoit qu'après renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Lors de sa séance du 30 juillet 2020, le Conseil de Communauté du Grand Anancy a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance visant à définir le cadre de référence des relations entre les 34 communes et le Grand Anancy.

Contenu du projet de pacte de gouvernance

-Présentation du Grand Anancy : carte du territoire, principaux chiffres, historique et rappel des compétences.

-Valeurs fondatrices de l'intercommunalité :

Respect de la culture et de l'identité des territoires et des communes

Ecoute, dialogue et confiance

Co-construction

Principe de subsidiarité et proximité

Solidarité

- Schéma de la gouvernance du Grand Anancy : présentation des instances règlementaires et complémentaires assurant un dialogue de proximité et un dialogue interne.

- Concertation et coopération

Les instances de décision et de dialogue, le dialogue citoyen et le partage de l'information doivent permettre :

Une concertation permanente entre le Grand Annecy, les communes et les habitants

Une meilleure coordination des politiques publiques

Une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des politiques

Une évaluation des politiques publiques

Pour chaque instance de décision et de dialogue : Conseil de Communauté, Conférence de Maires, Bureau communautaire, commissions thématiques, conventions territoriales des élus municipaux, conférences territoriales thématiques, la composition, le rôle et le fonctionnement sont précisés.

Les valeurs portées par l'intercommunalité se déclinent à travers chacune des instances.

participative et inclusive avec tous ceux qui vivent et font vivre le territoire de l'agglomération pour co-construire les projets.

Le partage de l'information et les modalités de collaboration entre les élus municipaux et communautaires et entre les services du Grand Annecy et les services municipaux sont renforcés.

Modalités d'approbation

Présenté en Conférence des Maires le 11 décembre 2020, le projet de pacte est soumis à l'avis des conseils municipaux des 34 communes membres du Grand Annecy.

L'avis des conseils municipaux est rendu dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de pacte soit au plus tard le 17 février 2021.

Le projet de pacte sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communauté du Grand Annecy lors de la séance du 25 mars prochain.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Décide** d'émettre un avis favorable sur le Pacte de Gouvernance de Grand Annecy Agglomération, assorti de remarques sur la gouvernance et sur la compétence sportive.

8 - Questions diverses

La séance est levée à 22h.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire

